

Extrait d'acte de naissance

Peut-on voter par internet pour les élections politiques ?

Mis à jour le 08 février 2017 par « direction de l'information légale et administrative »

▣ **SITUATION 1 : VOUS VOTEZ EN FRANCE**

Pour participer au scrutin, vous ne pouvez pas voter par internet.

Vous devez vous rendre à votre bureau de vote avec les justificatifs d'identité (particuliers) nécessaires.

Si toutefois, vous êtes absent le jour du scrutin, vous pouvez donner une procuration (particuliers) à un électeur de votre commune afin qu'il vote à votre place.

▣ **SITUATION 2 : VOUS VOTEZ À L'ÉTRANGER**

Voter par internet pour certaines élections est possible si vous êtes installé à l'étranger et si vous êtes inscrit sur la liste électorale consulaire.

Lors de votre inscription sur la liste électorale consulaire, vous devez avoir renseigné une adresse électronique (adresse mail) et un numéro de téléphone afin qu'un identifiant et un mot de passe puissent vous être communiqués (particuliers).

Vous pouvez choisir de voter par internet :

- soit aux élections législatives (particuliers). Pour les élections législatives de 2017 (particuliers), cette possibilité est supprimée, seuls sont admis le vote au bureau de vote (particuliers), par correspondance (particuliers) ou par procuration (particuliers).
- soit à l'élection des conseillers consulaires (particuliers), mais vous pouvez opter pour le vote au bureau de vote (particuliers).

Pour en savoir plus

- Vote électronique - Information pratique - Ministère chargé des affaires étrangères

Voir aussi...

- **[Vote d'un Français de l'étranger \(particuliers\)](#)**

Références

- [Code électoral : articles R176-3 à R176-3-10 - Élections législatives - Vote électronique](#)
- [Code électoral : articles R176-4 à R176-4-7 - Élections législatives - Vote par correspondance](#)
- [Arrêté du 20 juillet 2007 relatif aux listes électorales consulaires et aux opérations électorales à l'étranger](#)
- [Arrêté du 17 mars 2017 relatif au vote par correspondance électronique pour l'élection de députés par les Français établis hors de France - Législatives 2017 : le vote par internet n'est pas possible](#)



Mairie de Nargis

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=F11257>